



LEYLAND & LEYLAND
CORPORATE AND FINANCIAL EXPERTISE

Offre de mission
Septembre 2022
Radiation par
Transfert international de siège social

Leyland & Leyland Ltd

3rd floor 207 Regent Street
LONDON W1B 3HH
United Kingdom

Phone: +44.203.0867.120
(attendre le message en Français)
info@leyland-leyland.com
www.leyland-leyland.com



Dossier de transfert

Contact:

Nom et prénom:

Adresse personnelle:

Téléphone portable:

Email:

Raison sociale de la société à transférer:

Forme Juridique:

Capital social:

Numéro SIRET:

Date souhaitée du transfert:

Oui

Non

La société a-t-elle des établissements secondaires ?

Je certifie sur l'honneur que ma société ne fait pas l'objet d'une procédure collective (sauvegarde, redressement ou liquidation) et qu'elle n'a pas d'inscription au privilège.

Nombre de salariés au moment du transfert:

La société après le transfert sera:

Radiée

Poursuivra son activité

Ordre de mission et mandat (Page n°1)

Je soussigné (e): Mr / Mme

En représentation de la société :

Donne mission et mandate, par la présente, la société LEYLAND & LEYLAND Limited dont le siège social est sis 3rd Floor 207 Regent Street LONDON W1B 3HH en Grande Bretagne enregistrée sous le numéro 06880615 , aux fins de:

Procéder aux formalités de transfert du siège social vers la Grande Bretagne et de son enregistrement auprès du Companies House Britannique (Registre du commerce et des sociétés Britannique).
Procéder à toutes démarches, formalités et en général faire le nécessaire.

Je déclare détenir les pouvoirs nécessaires et avoir été mandaté par l'assemblée générale des associés aux fins de procéder à ces formalités.

Le présent mandat comprend:

- Recherche des documents
- Etude et préparation du dossier
- Rédaction des Assemblées générales
- Rédaction de la publicité légale
- Rédaction de la requête
- Dépôt de la requête
- Argumentation de la requête
- Déplacement et honoraires de l'avocat (cas échéant)
- Préparation des formulaires
- Suivi de la procédure au Greffe
- Enregistrement de la société en Grande Bretagne
- Edition, rédaction, traduction des statuts
- Domiciliation 12 mois du siège social en grande Bretagne
- Traitement du courrier (renvoi) pendant 12 mois
- Déclarations juridiques en Grande Bretagne
- Frais postaux et débours divers

Coût de la mission:

Honoraires pour la mission de transfert de siège social (cochez la case qui convient)

- Choix 1 Honoraires pour transfert du siège social: 2850 € dont 1850€ d'acompte et 1000€ à la radiation en France
- Choix 2 Honoraires pour transfert du siège social: 2850 € + administration de la société par un administrateur Britannique professionnel 1500€ (pour 12 mois) Total 4350€ dont 2500€ à la commande et 1850€ à la radiation en France.

Ne sont pas compris dans le prix:

- Les frais d'enregistrement de la radiation au Greffe, ces frais sont à payer directement par la société par chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de commerce
- La publicité légale

Ordre de mission et mandat (page n°2)

Conditions contractuelles:

La société LEYLAND & LEYLAND Limited est soumise à une obligation de moyen et devra mettre tout en oeuvre pour la bonne réalisation de la mission confiée.

Il ne sera procédé à aucun remboursement d'acompte dans les cas suivants:

- En cas de refus du Tribunal de commerce ayant pour raison une déclaration de procédure collective ayant eu lieu avant ou après la demande de transfert.
- Au cas où le client demande l'arrêt de la procédure, quelle qu'en soit la raison.
- Si le client n'a pas fourni les documents ou informations indispensables aux formalités.

Conditions de règlement:

Aucune formalité ne sera entreprise avant le versement de l'acompte prévu. Le solde devra être versé dans les 3 jours suivants la réception de l'ordonnance autorisant le transfert de siège ou du nouveau Kbis mentionnant le transfert du siège. A défaut du règlement total du solde dans les 10 jours suivants le transfert, le client autorise LEYLAND & LEYLAND à annuler toutes les formalités entreprises, et à remettre la société dans l'état où elle se trouvait précédemment au transfert. Pour autant l'intégralité des prestations restera dû au Cabinet LEYLAND & LEYLAND.

Clause de intuitu personae:

Le présent contrat est conclu « Intuitu Personae ». Cette stipulation est une disposition essentielle du contrat. En conséquence et en cas de non paiement total ou partiel des honoraires par la société, le représentant signataire du présent mandat, se déclare personnellement et solidairement responsable du paiement total des honoraires relatifs aux formalités commandées au travers de cet ordre de mission.

Je confirme cet ordre de mission et mandate le cabinet LEYLAND & LEYLAND Ltd pour exécuter les prestations prévues. J'accepte les conditions générales de service.

Fait le A Londres le:

Le représentant de la société AF MANAGEMENT

Mme ANOMAN Flora

Signature

(suivi de la mention: bon pour mandat)



Acceptation et règlement

Documents à nous faire parvenir:

Documents à nous faire parvenir:

- Copie de votre pièce d'identité du gérant (en cours de validité)
- Copie des statuts à jour
- Copie du Kbis à jour
- Une preuve de domicile personnel (facture eau, gaz, électricité, téléphonie fixe uniquement, facture internet, relevé de compte personnel (pas de RIB)) (Ce document doit comporter votre nom et prénom et votre adresse personnelle)

IMPERATIF: datant de **moins de 3 mois**

Nos coordonnées bancaires

LEYLAND & LEYLAND Limited
3rd Floor
207 Regent Street
LONDON W1B 3HH

Banque: HSBC Agence Ashford

BIC HBUKGB4B
IBAN GB97HBUK40127670927390

Règlement par carte bancaire voir le lien dans vos emails